

## Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité

Ce document a été réalisé en conformité avec l'article 3 du Règlement UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et vise à décrire comment les risques de durabilité sont intégrés dans les processus d'investissement et les activités de conseil (« Politique de Risque de Durabilité ») d'Omnes.

Par risque de durabilité, on entend la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds.

Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative aux risques déjà identifiés tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à longs termes des investisseurs. Les risques de durabilité sont traités selon les axes suivants :

- **Environnement** : questions relatives aux risques physiques et de transition dans le domaine climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émission de gaz à effet de serre, etc.), impact sur l'habitat, utilisation des ressources (eau, catastrophes naturelles...) et la biodiversité ;
- **Social** : questions relatives aux droits, au bien-être des populations, de la gestion des ressources humaines au sein des entreprises...
- **Gouvernance (émetteurs)** : questions relatives à la stratégie des entreprises, création de valeur pour les actionnaires, à la culture d'entreprise, équilibre des pouvoirs...

L'évaluation des risques de durabilité peut s'avérer complexe parce qu'elle prend en compte trois dimensions (environnement, progrès social et bonne gouvernance) d'une part et que les risques doivent s'analyser différemment selon le secteur d'activité et le stade de maturité des entreprises d'autre part. Ensuite, l'analyse de la durabilité est réalisée sur la base d'indicateurs qui doivent être pertinents pour chaque participation et être analysés selon une méthodologie identique pour chacune d'elles.

Omnes s'appuie essentiellement sur des audits et des remontées d'information de la part de ses participations. Le risque lié à la mauvaise information doit donc également être pris en compte par les gérants dans le cadre des analyses ESG.

Omnes a la volonté de s'inscrire dans le calendrier réglementaire et progressivement recenser et hiérarchiser les indicateurs, les méthodologies de calcul et de suivi des principales incidences négatives en matière de durabilité.

L'objectif de cette Politique est de décrire l'intégration des risques de durabilité dans les stratégies d'investissement des fonds gérés.

Omnes a regroupé les risques en matière de durabilité sous 4 grandes catégories :

1. Risques liés au changement climatique
  - Risques physiques liés au changement climatique
  - Risques de transition liés au changement climatique
  - Risque de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs environnementaux
2. Risques liés à la biodiversité
3. Risques liés à la Gouvernance
  - Risques réputationnels
  - Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers

- Risques liés à un désengagement actionnarial
- Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés
- Risques de corruption et de blanchiment de capitaux

#### 4. Risques sociétaux

- Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines
- Risques assurantiels
- Risques médico-sociaux

### 1. Les risques liés au changement climatique

En matière climatique, Omnes identifie trois types de risques :

- Les **risques physiques** résultant des dommages directement causés par les phénomènes climatiques et météorologiques. Ceux-ci peuvent être aigus (dus à des événements naturels) ou chroniques (liés à l'augmentation des températures, à l'acidification des océans et à des changements géographiques de long-terme tels que la montée des eaux). Ces facteurs peuvent être favorisés par l'activité humaine et donc doivent être limités.
- Les **risques de transition** liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, opportunité de marché, innovations & ruptures technologiques, perception des clients et parties prenantes de leur impact potentiel,
- **les risques de responsabilité liés à des facteurs environnementaux** liés à la non prise en compte des risques générés par le financement d'entreprises qui contreviendraient à l'environnement et ne respecteraient pas à long terme leurs engagements. Omnes a vocation à investir dans un panel d'entreprises européennes (majoritairement françaises), Omnes ne s'engage pas à investir dans des entreprises « propres » mais s'engage à accompagner les entreprises porteuses de croissance dans leur transition vers une économie avec peu d'impact sur l'environnement et plus de prise en compte de l'aspect humain.

Omnes intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'appréhender tous les potentiels risques à long terme et de générer des rendements durables pour les investisseurs.

Dans un premier temps, les risques de transition pourront affecter les investisseurs ; à défaut de transition réussie, les investisseurs seraient impactés par les risques physiques et les risques de mise en responsabilité (ex : des entreprises financées condamnées pour non-respect des règles environnementales (crime d'écocide)).

Si ces risques sont difficilement chiffrables à ce stade, Omnes souhaite les anticiper afin qu'ils ne se produisent pas, par l'application des mesures suivantes :

- mise en place d'une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de dommages environnementaux et/ou sociétaux ;
- extension de la réalisation de due diligences ESG lors des investissements à chaque participation à compter de 2021 avec définition de plans d'actions ESG adaptés aux entreprises financées. Les entreprises financées par Omnes appartiennent à tous les secteurs d'activité et sont de maturité différentes, Omnes définit donc un plan d'actions pertinent et atteignable pour chaque entreprise permettant d'engager ou de poursuivre sa transition verte ;
- création de fonds finançant le développement d'énergies vertes et de bâtiments durables.

### 2. Risques liés à la biodiversité

L'érosion de la biodiversité a autant d'effet sur les écosystèmes que le réchauffement climatique et accentue le risque de voir les aléas climatiques décrits dans les risques physiques se produire. L'érosion de la biodiversité touche tous les secteurs d'activité (implantation de nouveaux bâtiments/entrepôts sur des zones non bâties, besoins et consommation des matières premières, gestion des déchets, utilisation des ressources naturelles, transports et infrastructures...).

Les risques liés à la biodiversité ne sont pas à ce stade évalués faute de données et de méthodologie établie.

Omnes s'inscrit donc dans le calendrier réglementaire pour estimer à la fois les risques de durabilité associés au maintien de la biodiversité et les principales incidences négatives.

### 3. Risques liés à la Gouvernance

#### ▪ Risques réputationnels

Le risque réputationnel correspond à l'impact que peut avoir un événement négatif sur l'image d'une organisation.

Un problème, qu'il soit lié à l'environnement, aux conditions de travail ou de sécurité, ou d'éthique peut s'avérer impactant à la fois pour la valorisation des actifs détenus dans nos fonds et pour la société de gestion elle-même.

Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel pour le fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance des entreprises financées, de situation de potentiel de corruption ou de blanchiment d'argent & de financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'une des entreprises financées détenues dans nos fonds.

#### ▪ Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers

Le risque de contentieux et/ou de responsabilité est la conséquence d'une éventuelle action juridique pour non-respect de la réglementation environnementale et sociale.

Ces risques pourraient venir limiter la rentabilité financière et la liquidité à terme des fonds gérés.

#### ▪ Risque de désengagement actionnarial

Omnes a formalisé une politique de vote aux assemblées générales et exerce les droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille qu'elles soient inscrites à la cote<sup>1</sup> ou non.

Le risque viendrait de la non-identification de résolutions nécessitant une action de vote (résolutions ayant un impact direct ou indirect sur le climat, la mise en place de dispositifs sociaux (plan d'intéressement, de formation...) et de bonne gouvernance (rémunération, nomination des mandataires, audit...).

#### ▪ Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille

L'organisation d'Omnes permet d'engager un dialogue constructif et actif avec les entreprises financées permettant de mieux comprendre les stratégies de développement souhaitées par ses dirigeants.

Le risque viendrait d'un défaut d'analyse et de compréhension de nos partenaires.

#### ▪ Risques de corruption, de blanchiment de capitaux & financement du terrorisme, d'abus de biens sociaux :

La corruption et le blanchiment de capitaux correspondent au fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect ou l'utilisation prévue des bénéfices retirés de l'investissement.

Omnes a mis en place un dispositif de contrôle et de surveillance des participations et des investisseurs des fonds visant à diminuer la survenance de ce risque lors de la réalisation de ses investissements. Le risque pourrait toutefois

---

<sup>1</sup> Pour les sociétés cotées, l'exercice des droits de vote est obligatoire à compter d'une détention d'au moins 5% du capital et/ou des droits de vote. En-deçà de ce seuil, l'exercice des droits de vote est possible mais non obligatoire.

venir d'un mauvais paramétrage des bases de données utilisées ou de la non-détection de malversations au sein des entreprises financées.

Le risque de sanctions de ces entreprises pour de tels agissement impacterait la rentabilité du fonds et la liquidité à terme de cette participation.

#### 4. Risques sociétaux

Les risques sociétaux sont les risques auxquels sont exposés des collectivités d'individus voir des nations. Ce sont les risques pouvant survenir affectant les individus et provoquant pour eux des besoins d'adaptation importants ou des dépenses importantes nécessitant une prise en charge collective.

- Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines

Les politiques à mettre en œuvre par les Etats et le respect des objectifs par l'ensemble des collectivités nécessitent une modification du mode de vie actuel. Ces adaptations vont concerner à la fois les moyens des transports, les modes de consommation, la réduction et la gestion des déchets, les besoins de formations et de sensibilisation.

Ces modifications du mode de vie vont concerner la vie professionnelle et la vie personnelle des collectivités.

- Risques assurantiels

L'évolution des risques physiques liés au changement climatique et à la baisse de biodiversité engendrera un surcoût assurantiel (catastrophes naturelles, augmentation du niveau de la mer et ses impacts sur les littoraux...).

- Risques médico-sociaux liés aux changements climatiques et besoins d'adaptation

L'ensemble de ces bouleversements (climatiques, pandémies, changement d'organisation induits) pourront avoir un impact sur la santé humaine (impacts liés au télétravail ou à l'absence de télétravail, arrêts maladie, stress...). Ces impacts devront être anticipés par les entreprises dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et leurs politiques de recrutement.